

### **15.3 Réglementation(s) particulière(s) :**

Texte obligatoire supplémentaire à indiquer sur le boîtier :

« Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieur à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Utiliser et ranger à l'écart de toute flamme ou source d'ignition et d'étincelles, source de chaleur, appareil électrique en fonctionnement. Ne pas fumer. Procéder par de brèves pressions sans pulvérisation prolongée. Bien ventiler après usage. »

Tableau des maladies professionnelles n°84.

## **16 AUTRES INFORMATIONS**

Libellé des phrases R figurant au paragraphe 2 :

R12 – Extrêmement inflammable.

R22 – Nocif en cas d'ingestion.

R41 – Risque de lésions oculaires graves.

R52/53 – Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Etiquetage du contenu (règlement CE n°648/2004) :

- moins de 5% de phosphates
- moins de 5% d'agents de surface non ioniques.
- 5% ou plus, mais moins de 15% d'hydrocarbures aliphatiques.
- parfums : limonène.
- 

Les renseignements contenus dans cette fiche sont fondés sur l'état actuel de nos connaissances sur le produit et ont pour objet la description du produit aux regards des domaines de la santé, sécurité et environnement. Ces renseignements ne sauraient en aucun cas constituer une quelconque garantie des propriétés spécifiques du produit. Ils ne dispensent en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

L'ensemble des prescriptions réglementaires à simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut être considérée comme exhaustive.

Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison des textes autres que ceux cités.

**13.2 Déchets :**

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

**13.3 Emballages souillés :**

Vider complètement le récipient. Conserver la ou les étiquettes sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

**13.4 Dispositions locales :**

La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le CODE DE L'ENVIRONNEMENT, selon l'ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie législative du code de l'environnement.

On retrouve les différents textes de l'article L.541-1 à l'article L.541-50 se trouvant au livre V (prévention des pollutions, des risques et des nuisances), titre IV (déchets), chapitre I (élimination des déchets et récupération des matériaux).

**14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'ICAO/ IATA pour le transport par air ( ADR 2005 – IMDG 2004 – ICAO/ IATA 2005).

UN 1950 = AEROSOLS

ADR/ RID	Classe	Code	Groupe	Etiquette	Ident.	QL	Dispo.
	2	5F	-	2.1	-	LQ2	190-625

IMDG	Classe	2° etiqu.	Groupe	QL	FS	Dispo.
	2	SP63	-	SP277	F-D, S-U	63 190 277

IATA	classe	2° etiqu.	Groupe	Passager	Passager	Cargo	Cargo	Note
	2.1	-	-	203	75 kg	203	150kg	-
	2.1	-	-	Y203	30 kg G	-	-	-

**15 INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite « toutes préparations » 1999/45/CE et de ses adaptations.

A aussi été pris en compte la directive 2004/73/CE portant 29<sup>ème</sup> adaptation à la directive 67/548/CEE (substances dangereuses).

Cette préparation n'est pas classée comme dangereuse pour la santé par la directive 1999/45/CE.

**SYMBOLE :**



F+ - Extrêmement inflammable.

**15.1 Phrases de risques :**

R12 Extrêmement inflammable

**15.2 Phrases de sécurité :**

S2 Conserver hors de la portée des enfants.

S 16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles. Ne pas fumer.

S46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin en lui montrant l'étiquette ou l'emballage.

Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.

Ne pas percer ou brûler même après usage.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

S23 ne pas respirer les aérosols.

Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est destiné. Utiliser et conserver seulement en zones bien ventilées. Ne pas pulvériser de façon prolongée.

115-10-6	IV	1000	1900	D	-
----------	----	------	------	---	---

ACGIH (TLV)	TWA - ppm	TWA – mg/m3	STEL - ppm	STEL – mg/m3	Notes	Notes
115-10-6	-	--	-	-	-	-

### 8.3 Valeurs limites d'exposition selon 2006/15/CE, 2000/39/CE, 98/24/CE:

CE	VME - ppm	VME – mg/m3	VLE - ppm	VLE – mg/m3	Notes
115-10-6	1000	1920	-	-	-

### 8.4 Valeurs limites d'exposition (2003-2006):

Allemagne/ AGW	VME ml/m3	VME mg/m3	Dépassement	Remarques
115-10-6	1000	1900	8 (II)	DFG

## 9 PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES :

Etat physique :

- Forme : Liquide fluide.
- Couleur : Incolore.
- pH : Néant

Température de décomposition (°C) : -

Point d'éclair (°C) : Inférieur à 0 °C.

Auto-inflammabilité : -

Masse volumique (kg.m<sup>-3</sup>) : =1

Solubilité dans l'eau : miscible à l'eau.

Solubilité dans les solvants : -

## 10 STABILITE ET REACTIVITE

Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote.

Tout appareil susceptible de produire une flamme ou de porter à haute température une surface métallique sera banni des locaux.

## 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES :

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au-delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels que :

L'irritation des muqueuses et du système respiratoire, affection des reins, du foie et du système nerveux central.

Les symptômes se produiront entre autres sous formes de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et dans les cas extrêmes, perte de conscience.

Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme.

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

## 12 INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Aucune donnée écologique sur la préparation elle-même n'est disponible.

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

## 13 CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

### 13.1 PRODUITS ET DECHETS :

Ne pas rejeter dans l'environnement, les égouts, les cours d'eau.

## 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1 MANIPULATIONS :

#### 7.1.1 MESURE(S) D'ORDRE TECHNIQUE

- Procéder par de brèves pressions, sans utilisation prolongée.
- Manipuler avec précaution, les aérosols peuvent se percer.
- Ne pas faire tomber.

#### 7.1.2 PRECAUTION(S)

- Ne pas pulvériser près d'une flamme ou un point incandescent.
- Ne pas fumer lors de l'emploi.
- Eviter toute inhalation excessive.
- Bien ventiler après usage.

#### 7.1.3 CONSEILS D'UTILISATION

- Utiliser et ranger à l'écart de toute flamme, source de chaleur et appareil électrique en fonctionnement.
- Ne pas exposer à une température supérieur à 50°C.
- Bien ventiler après usage.
- Suivre les règles d'usage en matière d'hygiène et de sécurité compte tenu de l'inflammabilité.
- Ne pas pulvériser près des yeux.
- Une utilisation non correcte (contact prolongée si non élimination du produit par gommage) peut-être la cause d'une irritation.

### 7.2 STOCKAGES :

#### 7.2.1 MESURE(S) D'ORDRE TECHNIQUE

- Tenir hors de la portée des enfants.
- Craint le gel.

#### 7.2.2 CONDITION(S) DE STOCKAGE RECOMMANDEE(S) :

- Tenir à l'abri de l'humidité, à une température comprise entre +5°C et +30°C.
- Stocker en local aéré, à l'abri de la chaleur et des rayons solaires.
- Ne pas stocker ou exposer à plus de 50°C.
- Ne pas stocker à basse température.

#### 7.2.3 MATIERES INCOMPATIBLES :

#### 7.2.4 MATERIAUX D'EMBALLAGES RECOMMANDES :

- Emballage d'origine.

## 8 CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Utiliser des équipements de protection individuelle selon la directive 89/686/CEE.

### 8.1 Mesures d'ordre technique :

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et pas une extraction générale convenable.

Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

### 8.2 Valeurs imites d'exposition selon INRS ND 2098-174-99 et ND 2114-176-99 et arrêté français du 30/06/04 :

France	VME - ppm	VME – mg/m3	VLE - ppm	VLE – mg/m3	Notes	TMP	N°
115-10-6	1000	1920	-	-	-	-	-

Allemagne	Catégorie	MAK - ppm	MAK – mg/m3	Notes	Notes
-----------	-----------	-----------	-------------	-------	-------

#### **4.1 Conseils généraux :**

Dans tous les cas, faire appel à un médecin. Ne jamais rien faire absorber par la bouche à une personne inconsciente.

#### **4.2 En cas d'inhalation :**

- Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos ; si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Ne rien faire absorber par la bouche.
- Si la personne est inconsciente, placer en position de récupération et faire appel à un médecin.

#### **4.3 En cas de contact avec la peau :**

- Si irritation par contact prolongé, laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon. Rincer abondamment à l'eau. Consulter un dermatologue.

#### **4.4 En cas de contact avec les yeux :**

- Enlever les verres de contact.
- Laver immédiatement et abondamment à l'eau propre et douce au moins 15 mn, en écartant les paupières.
- Consulter un ophtalmologiste si l'irritation persiste.

#### **4.5 En cas d'ingestion :**

- Ne pas faire vomir.
- Hospitaliser d'urgence.

### **5 MESURE DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE :**

Les poudres chimiques, le dioxyde de carbone et les autres gaz extincteurs conviennent pour de petits feux.

#### **5.1 Moyen d'extinction approprié :**

Le dioxyde de carbone, poudres chimiques, mousses et les autres gaz extincteurs.

#### **5.2 Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité :**

Refroidir les emballages à proximité des flammes pour éviter les risques d'éclatement des récipients sous pression.

Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou cours d'eau.

Ne pas employer d'air comprimé pour remplir, vider ou manipuler.

#### **5.3 Equipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu :**

Les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

### **6 MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE :**

#### **6.1 PRECAUTIONS INDIVIDUELLES :**

- Ne pas fumer lors de l'emploi.
- Porter des gants de protection.
- Eliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux.
- Eviter toute inhalation. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

#### **6.2 PRECAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT :**

- En cas de déversement accidentel, empêcher le produit de s'écouler. Absorber avec un chiffon.
- Eliminer toute cause possible d'inflammation.

#### **6.3 METHODES DE NETTOYAGE :**

- Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple sable, terre, vermiculite, terre de diatomée.
- Rassembler les résidus dans un conteneur identifié en vue de l'élimination par un récupérateur agréé.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon la directive REACH 1907/2006/CE

Article 31 publié le 20/01/2006

## 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE

### 1.1 CODE PRODUIT :

834

### 1.2 NOM COMMERCIAL :

FAST X

### 1.3 FOURNISSEUR :

COMPAGNIE FRANCE CHIMIE

42-44 rue G.Besse – F- 63100 CLERMONT-FERRAND

Tél. : 04 73 14 40 40 – Fax : 04 73 14 40 44

Courriel : [cfc@wanadoo.fr](mailto:cfc@wanadoo.fr)

### 1.4 TYPE D'UTILISATION :

Mousse nettoyante universelle.

L'attention est attirée sur les risques éventuels lorsqu'un produit est utilisé pour d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

## 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

Cette préparation n'est pas classée comme dangereuse pour la santé par la directive 1999/45/CE.

Ce produit est classé :



F+ - Extrêmement inflammable.

R12 – Extrêmement inflammable.

## 3 COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

### 3.1 Substances dangereuses représentatives :

Cette préparation ne contient aucune substance dangereuse de cette catégorie.

### 3.2 Autres substances apportant un danger :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

### 3.3 Substances présentes à une concentration inférieure au seuil minimal de danger :

INDEX	CAS	CE	NOM	SYMB.	R	%
A04151/01	9036-19-5		Glycols, polyéthylène, mono [(1,1,3,3-tetraméthylbutyl)phényl] éther graves	Xn	41 52/53 22	0 ≤ x < 2.5

### 3.4 Autres substances ayant des Valeurs Limites d'Exposition professionnelle :

INDEX	CAS	CE	NOM	SYMB.	R	%
603-019-00-8	115-10-6	204-065-8	Oxyde de diméthyle	F+	12	10 ≤ x < 25

## 4 PREMIERS SECOURS

(en attendant l'intervention d'un médecin)